

Arrêté n°2022-03-28-16 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 25-26

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-16 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 25-26 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-16 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 25-26 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-28-FF de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 28 mars 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Pol VANHAECKE
- Monsieur Samuel BOISSIERE
- Monsieur Marc VAN LEEUWEN
- Monsieur Julien MICHEL
- Monsieur Alain MIRANVILLE
- Monsieur Boris PASQUIER
- Madame Sandrine BROCHARD (*)
- Madame Annie GENIET (*)

Article 2 : Collège B

- Monsieur Morgan PIERRE
- Madame Farida ENIKEEVA
- Monsieur Olivier FRECON
- Madame Petcu MADALINA
- Monsieur Yousri SLAOUI
- Monsieur Ahmed MOUSSAOUI
- Monsieur Frederic SYMESAK
- Monsieur Moulay Youssef BARKATOU

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 28 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

